



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inégalités de traitement des praticiens hospitaliers

Question écrite n° 35853

Texte de la question

Mme Delphine Bagarry interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les inégalités de traitement induites par la revalorisation des nouveaux praticiens hospitaliers. Si elle salue la revalorisation des jeunes praticiens, nécessaire compte-tenu de l'engagement que constitue l'exercice dans un centre hospitalier, et nécessaire pour améliorer l'attractivité des carrières, elle regrette les inégalités qu'elle crée entre les générations. En permettant aux jeunes médecins d'entrer à l'hôpital avec un échelon qui correspond au quatrième échelon de l'ancienne grille, tous les praticiens de moins de 40 ans se retrouveront quasiment au même niveau que ceux qui vont rentrer à l'hôpital : ipso facto, ce traitement correspondait à une rétrogradation de leurs carrières. Afin que le Ségur de la santé ne produise pas d'inégalités et soit synonyme de progrès pour l'ensemble des professionnels de santé, elle lui demande donc ce qu'il compte faire afin que toutes les carrières des praticiens hospitaliers soient prises en compte.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Bagarry](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35853

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 629

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)